

Procès-verbal du groupe de travail Social de la CLE :

Libramont, le 22 septembre 2017.

PRESENTS :

Monsieur le Gouverneur O. SCHMITZ

Madame la Députée provinciale N. HEYARD.

Messieurs les Bourgmestres : M. LEONET (Daverdisse), A. DEFAT(Bouillon), H. THIRY (Etalle).

Fonctionnaires provinciaux:

Madame P. STEIFER, Première Directrice, SP Social et Santé

Madame C. BEHIN, Chef de Division, SP Social et Santé – Social

Madame M. LEROY, Chef de Division spécifique, SP Social et Santé – Observatoire

Monsieur C-H BOEUR, Attaché spécifique, SP Social et Santé, Observatoire de la Santé

Madame V. ELIARD, Chargée de projets, Cellule Attractivité de la Médecine Générale

Monsieur L. DUTRIEUX, Chargé de projets, Cellule Attractivité de la Médecine Générale

Madame C. VOTRON, Chargée de projets, Cellule Attractivité de la Médecine Générale

Madame N. JORIS, Secrétaire, Cellule Attractivité de la Médecine Générale

Cabinet du Gouverneur :

Monsieur X. DERENNE, Conseiller

Madame Fl. HAAS, Conseillère

Monsieur F. DEVILLE, Police, Chargé Education et Prévention en Sécurité routière

Monsieur L. HALLEUX, Officier de liaison pour la Police

Police fédérale :

Monsieur D. SOMMELETTE, Directeur coordinateur

Madame G. HOEKSTRA, DCALUX, Analyste stratégique

Madame J. SPRUNG, Coordinatrice de l'ASBL CLA (Coordination luxembourgeoise des assuétudes).

Madame S. VERSCHUEREN, Chargée de projets au sein de l'ASBL CLPS (Centre local de promotion de la Santé).

Madame la Députée et Monsieur le Gouverneur ouvrent la séance à 14h10 et procèdent à l'accueil des participants.

Madame la Députée rappelle l'ordre du jour du groupe de travail Social de ce jour.

L'alcool et ses dangers : Présentation du Plan fête

- **Présentation du contexte par Mme HEYARD, Députée provinciale.**

-Mme HEYARD rappelle pour la Province la nécessité d'établir un Plan afin de mieux encadrer le déroulement des fêtes (problème de consommation d'alcool, de drogues, des rapports non consentis ou/et pas protégés...), l'idée étant d'assurer les conditions permettant aux fêtes de bien se dérouler. La Province a chargé la CLA de la coordination d'un groupe assuétudes chargé de réfléchir aux problèmes liés à la poly-consommation. La CLA est assistée dans son travail de coordination par le CLPS, le Centre Local de Promotion de la Santé. La Province peut soutenir les communes en offrant l'eau gratuite, en distribuant des bracelets, voir pour de nouvelles actions.

-Monsieur le Gouverneur rappelle le lien entre le secteur de la Santé et celui de la Sécurité et souligne l'enrichissement de confronter les regards sur les pratiques de chacun afin de construire, avec l'aide des Communes, un projet commun. En ce qui concerne les accidents de la route, les chiffres présentés ce jour par Mme HOEKSTRA vont à l'encontre de certaines croyances. Enfin, Monsieur le Gouverneur rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2017, la Wallonie a confié aux Gouverneurs des compétences en matière de prévention et de sécurité routière ; la nouvelle cellule d'éducation et de prévention de la province de Luxembourg fera l'objet d'une présentation par Monsieur HALLEUX.

- **Présentation brève de l'enquête jeune menée par l'Observatoire de la Santé du Luxembourg par Monsieur BOEUR** (voir slides en annexe)

- **Présentation des premières actions du Plan fête par Mesdames J. SPRUNG, Coordinatrice CLA et S. VERSCHUEREN, Chargée de projets au sein du CLPS**, fruit du travail du réseau assuétudes (45 associations) et dont un des objectifs est de soutenir une poly-consommation responsable des jeunes. (voir slides en annexe).

- **Présentation brève de l'enquête qualitative par Mme M. LEROY, Chef de Division spécifique responsable de l'Observatoire.**

-Mme LEROY souligne l'importance de commencer la démarche Plan fête par la nécessité de mener une enquête qualitative auprès des jeunes et de leurs parents afin de recueillir leurs paroles et de cerner ainsi leurs représentations de la fête. Cette enquête permettra d'affiner les résultats de l'enquête jeunes, d'ajuster les actions déjà existantes, de comprendre les attitudes et les comportements des jeunes en matière de poly-consommation. Ce travail de longue haleine débutera par une recherche bibliographique, par un cadrage méthodologique et par la conceptualisation de l'enquête (réalisation du formulaire d'enquête, formations

des enquêteurs) durant la fin de l'année 2017, l'enquête débuterait début 2018, les résultats sont attendus fin 2018.

Echanges :

-Monsieur le Gouverneur interroge Mme SPRUNG quant à la portée du travail de prévention du réseau concernant la consommation de substances illégales. Celle-ci est-elle encouragée ?

-Mme SPRUNG explique que cette consommation existe, et que le réseau assuétudes travaille dans un objectif de réduction des risques tout en rappelant le cadre légal aux jeunes.

-Monsieur DEFAT souligne que la législation en matière de consommation de drogues va certainement évoluer et estime toutefois qu'il faut rappeler le cadre légal.

-Monsieur SOMMELETTE regrette qu'il n'y ait pas d'implication de services de Police dans le groupe de travail coordonné par le CLA alors que ceux-ci sont confrontés et amenés à gérer les débordements de fêtes. Il poursuit en rappelant que les forces de police, au-delà de l'aspect sécuritaire, mènent aussi une action préventive.

-Madame SPRUNG rappelle que le groupe Plan fête est ouvert, qu'il n'y a actuellement plus de représentant de la Police. Monsieur DEVILLE peut par sa présence enrichir les réflexions du groupe de travail.

-Monsieur SOMELETTE estime qu'il faut veiller à avoir un message clair envers les jeunes concernant les substances permises ou non.

-Monsieur DEFAT souligne l'importance d'inviter les éducateurs de rue, les travailleurs sociaux des maisons de jeunes au colloque organisé dans le cadre du Plan fête.

• **Présentation des accidents de circulation avec lésions corporelles par Madame G. HOEKSTRA, Police-DCALUX, Analyste stratégique**

-Mme SPRUNG interroge la police au sujet des tests salivaires : en cas d'accident, ceux-ci sont-ils systématiquement opérés ? Madame G. HOEKSTRA rappelle que dès que les éléments de faits constatés par la Police attestent d'une consommation d'alcool, il n'est pas procédé à d'autres recherches comme les tests salivaires.

-Monsieur BOEUR interroge concernant les pics d'accidents constatés en 2015-2016. Comment s'expliquent-ils ? Mme HOEKSTRA explique que les pics d'accidents peuvent s'expliquer par les travaux de réhabilitations des infrastructures routières dont la E411 (non respect des distances de sécurité, vitesse inadaptée dans les travaux).

-Monsieur DEFAT interroge au sujet de savoir si on dispose de statistiques concernant les accidents liés aux infrastructures et rappelle l'importance de la qualité de l'infrastructure routière. Mme HOEKSTRA rappelle que la Wallonie a adopté un plan

d'infrastructures et qu'il n'y a plus de points noirs en province de Luxembourg. Monsieur DEFAT estime qu'il faudrait avoir une attitude tolérance zéro concernant les infrastructures. Monsieur SOMMELETTE estime pour sa part que la Wallonie devrait intégrer la dimension démographie lors de l'élaboration de son plan infrastructures, les bourgmestres connaissant les endroits accidentogènes de leur territoire même si les accidents y sont moins fréquents.

-Monsieur SOMMELETTE estime pour sa part que l'action principale pour faire diminuer le nombre d'accidents, c'est avant tout l'éducation et la prévention, la qualité de l'infrastructure étant peu mise en cause dans la survenance des accidents. Monsieur le Gouverneur estime qu'il faut agir sur tous les facteurs pour atteindre les objectifs de réduction des accidents. Il comprend la lassitude que peuvent ressentir les bourgmestres par rapport aux endroits réputés accidentogènes de leur territoire.

-Concernant le cadastre des tronçons réputés dangereux, Monsieur THIRY interroge au sujet des raisons expliquant qu'un tronçon de sa commune y soit repris. Mme HOEKSTRA répond que la densité de circulation liée à la proximité de ce tronçon avec la E411 et la présence de ronds-points peuvent l'expliquer.

-Monsieur le Gouverneur interroge les bourgmestres pour savoir s'ils désirent participer aux travaux concernant l'harmonisation des règlements de police afin de mieux encadrer les fêtes sur le territoire provincial. (heure de fermeture, usages de bracelets, distribution d'eau gratuite, ...). Monsieur DEFAT explique que ce travail d'harmonisation est déjà mené dans certaines zones de police où un vade-mecum a été rédigé. Monsieur LEONET marque son accord quant à cette proposition mais relève qu'il y a beaucoup de bourgmestres absents aujourd'hui que pour engager l'ensemble des bourgmestres dans cette perspective.

- **Présentation de la CEP par Monsieur L. HALLEUX** (voir slides).

Présentation du bilan de la CAMG (Cellule attractivité de la médecine générale) par M. L. DUTRIEUX (voir slides).

-Monsieur DEFAT interroge au sujet du caractère cumulable de l'aide prévue par Wallonie et celle de la Province de Luxembourg via le FILUX. Il lui est répondu que ces aides peuvent être cumulées moyennant le respect du principe de l'interdiction de double subventionnement. Monsieur COLLIN précise que toutes les communes de la province exceptée Wellin peuvent prétendre à cette nouvelle aide wallonne ; les dossiers doivent être introduits avant le 12 janvier 2018.

La séance est levée à 16h30

La Secrétaire de séance,

Patricia STEIFER